



Règlement de l'instant gagnant Halloween 2021

(le "Règlement")

Article 1 : Organisation du jeu

La société Algam SAS immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 430 425 314, dont le siège social se trouve 2 rue de Milan - 44470 Thouaré sur Loire (l'« Organisateur »), organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé (le « Jeu ») :

Instant Gagnant Halloween 2021

Ce Jeu se déroulera du 27 au 31 octobre 2021, selon les modalités définies par le présent règlement.

Article 2 : Exclusions et restrictions à la participation

La participation au Jeu est entièrement libre et gratuite. Elle est ouverte à tous dans les conditions définies au présent Règlement et est limitée à une seule participation par Participant (le(s) « Participant(s) »).

Les données collectées sur l'onglet dédié de la page du Jeu sont destinées exclusivement à l'Organisateur aux fins d'administrer le Jeu.

Article 3 : Principe du jeu, valeur de la dotation et désignation des gagnants

Il s'agit d'un instant gagnant sur le thème d'halloween. Les participants doivent se connecter sur l'onglet dédié (<https://social-sb.com/zn/nmlfqhhln?src=link>) avec un compte valide : adresse email, compte Facebook ou Instagram et doivent accepter le présent Règlement.

Les participants devront par la suite choisir une des trois portes présentées dans l'animation, créée par notre prestataire SPREAD afin de découvrir s'ils ont ou non remporté un des codes promotionnels visés ci-dessous.

Le Jeu est doté de codes promotionnels suivants (les "Codes") :

- 1 Bon d'achat de 100€
- 2 Bons d'achat de 50€
- 3 Bons d'achat de 30€
- 4 Bons d'achat de 10€

En cas de gain et après vérification de la régularité de la participation, un code promotionnel correspondant au bon d'achat remporté par le(s) participant(s) sera communiqué immédiatement par l'Organisateur via un email de confirmation récapitulatif. L'utilisation des codes es valable jusqu'au 30/11/2021 et se fait directement sur le site www.algam-webstore.fr comme suit :

- Cliquer sur "Panier"
 - Cliquer sur "Je possède un code promo"
 - Copier-coller le Code reçu dans l'espace prévu à cet effet, puis cliquer sur "OK".
- La réduction sera alors directement appliquée à l'ensemble du panier.

A défaut de gain, une notification à l'attention des Participants s'affichera immédiatement sur la page dédiée au Jeu.

Article 4 : Formalités relatives au règlement

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement par le(s) Participant(s) en toutes ses dispositions, et plus particulièrement, au principe du Jeu défini à l'article 3 ci-dessus.

L'organisateur a et aura la faculté de mettre fin/annuler unilatéralement la participation d'un Participant, sans préavis, ni justification et sans que cela puisse fonder une quelconque réclamation à son encontre, en cas de non-respect et violation par le Participant d'une stipulation du présent Règlement.

Article 5 : Propriété Intellectuelle

Les images utilisées sur le site dédié au Jeu, les produits représentés, les marques et les dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site du Jeu, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites judiciaires.

Article 6 : Droits relatifs aux données nominatives collectées

Les coordonnées des Participants seront collectées et traitées informatiquement pour les besoins du présent Jeu et seront destinées exclusivement à l'Organisateur. Toutefois, conformément à la Loi "Informatique et Libertés", chaque Participant dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification ou même de suppression des informations nominatives le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

ALGAM SAS – Service marketing – 2 rue de Milan 44470 Thouaré-sur-Loire.

Article 7 : Litiges

La loi applicable au présent Règlement est la loi française. Tout litige né à l'occasion du présent Jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents dont dépend le siège social de l'Organisateur, sauf dispositions d'ordre public contraires.